

Citoyen.ne.s du Printemps marseillais du 1/7

association loi 1901 déclarée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône le 18 février 2021

Pourquoi ?

La campagne riche en rebondissements a créé entre les militant.e.s citoyen.ne.s du 1er secteur un lien fort. Quasiment tou.te.s ont émis le désir de continuer l'aventure militante et de soutenir à leur niveau et par leurs moyens les élu.e.s du Printemps marseillais. La proximité avec les élu.e.s lors des précédentes mandatures n'était rien d'autre que du clientélisme. Tou.te.s les acteur.rice.s de cette élection n'ont été porté.e.s que par une envie : changer Marseille, oeuvrer pour le bien commun, sans intérêt personnel ni particulier.

Indépendant de tout parti, excluant de fait les élus de son fonctionnement interne, Citoyen.ne.s du Printemps marseillais du 1/7 se veut un relai entre les élu.e.s (du secteur ou de la ville) et la population.

Objet de l'association

Soutenir le Printemps Marseillais, associer les citoyen.ne.s à la réalisation du programme du Printemps Marseillais, travailler avec les élu.e.s sur des dossiers thématiques en lien avec la vie quotidienne des habitant.e.s du 1er secteur, inviter les citoyen.ne.s à participer à la vie de la cité, sensibiliser les citoyen.ne.s abstentionnistes ou non inscrit.e.s sur les listes électorales, sensibiliser au respect de l'environnement, au développement durable, à une ville apaisée, être à l'écoute des besoins de la population du 1er secteur de Marseille, proposer des actions citoyennes, favoriser la démocratie participative, informer sur la vie citoyenne, organiser des événements citoyens

Organisation de l'association

College d'administrateurs (5 minimum) ayant tous le titre de co-président. Mise en place d'outils de consultation et d'expression interne, pour que chaque adhérent.e puisse équitablement participer. Association créée il y a peu, en cours de structuration. Nombre de membres fondateur.rice.s : 15. Nombre d'adhérent.e.s : 40